

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 27 (1981)
Heft: 7

Rubrik: Congrès de l'Union des Suisses de France : Lyon, 16 mai 1981 [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Congrès de l'Union des Suisses de France

Lyon, 16 mai 1981

Suite

Extrait du texte de présentation
de M. Albert Weber
Président de l'U.S.F.
lors du Congrès de l'Union des Suisses
de France à Lyon le 16 mai 1981

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer la joie que j'ai de participer pour la première fois à une journée de travail de l'Union des Suisses de France. En examinant la statistique de 1977 — une plus récente est en cours de préparation — je constate que sur un total de 340'000 Suisses résidant à l'étranger, quelque 92'000 ont élu domicile en France et que parmi ces derniers, deux tiers sont double-nationaux. Donc, près d'un quart de tous les Suisses résidant à l'étranger habite en France si bien que l'on peut affirmer à juste titre que : Lyon vaut bien une messe. C'est avec plaisir que je me trouve parmi vous, d'autant plus qu'il m'est donné la possibilité de vous présenter les buts et la conception politique que je soutiens en faveur des Suisses résidant à l'étranger.

Avant de passer en revue divers problèmes, permettez-moi de vous rappeler brièvement l'élaboration de notre Organisation.

Le 1^{er} février 1914, se sont réunis à Berne 250 Confédérés provenant de nos diverses régions linguistiques et de religions différentes afin d'établir les bases d'une association hors partis qui a pour objet : « La défense de la culture occidentale, le développement de l'esprit civique et l'affermissement de l'unité dans la diversité de la Confédération ».

En bref, son premier but est de défendre une humanité véritable fondée sur la tolérance. Ainsi, l'idée majeure de la Société helvétique qui a développé ses effets à la fin du 18^e et durant la moitié du 19^e siècle est préservée, soit le raffermissement du concept confédéral ayant l'homme pour base.

Depuis qu'elle a vu le jour, la Nouvelle Société Helvétique (N.S.H.) tend à consolider l'unité de notre pays par la prise de conscience de chacun de ses habitants. Elle a contribué à trouver des solutions à des problèmes importants de notre pays et à éveiller l'intérêt pour la chose publique. Par le truchement de l'Organisation des Suisses résidant à l'étranger, elle est en contact permanent avec nos concitoyens de l'extérieur.

Les statuts de la N.S.H. sont également applicables par analogie aux Sociétés suisses de l'étranger qui ont en fait un statut spécial, basé sur celui de l'Organisation des Suisses résidant à l'étranger. Notre Organisation est

représentée au Comité central de la N.S.H. par son Président qui est membre également de l'Assemblée des délégués. Il convient de remarquer que le Secrétariat des Suisses résidant à l'étranger qui est un organe permanent assure à la N.S.H. un certain nombre de travaux.

La Commission des Suisses résidant à l'étranger qui est appelée très souvent le Parlement des Suisses résidant à l'étranger, est composée au moins pour la moitié de délégués de l'étranger et au moins pour un quart de membres de l'intérieur. Comme vous le savez, les délégués de l'étranger sont élus par les communautés suisses hors de nos frontières, alors que les membres de l'intérieur sont désignés selon leur appartenance à la Confédération, aux cantons, voire à des organisations économiques privées ou publiques et des institutions ou organisations ayant des intérêts ou des connaissances avec l'étranger. Par cette diversification, on a la garantie d'avoir un cercle de personnes pouvant être fort utiles à l'œuvre des Suisses résidant dans le monde.

C'est à la Commission des Suisses résidant à l'étranger qu'il incombe de traiter les questions importantes de la politique des Suisses résidant à l'étranger, de les représenter devant l'opinion publique et les autorités. Elle tient ses assises au moins deux fois par an, alors que le Bureau, composé de sept membres, est un organe de préparation et d'exécution. Quant au Secrétariat des Suisses résidant à l'étranger, il est chargé de l'ensemble des tâches administratives de l'Organisation. Son siège est à Berne où une équipe de douze personnes, sous la direction de M. Ney et de son suppléant M. Paillard, assure le bon fonctionnement des multiples activités.

En bref, la quintessence de notre Organisation est de représenter et de défendre en Suisse les intérêts des Suisses résidant à l'étranger face aux autorités et à l'opinion publique.

Il convient de remarquer qu'au fil des ans, notre Organisation a acquis une position importante face aux organes que nous venons de citer qui la reconnaissent comme représentante légitime des intérêts des Suisses résidant à l'étranger, la traitent et la consultent à ce titre. Il faut bien voir que ce que l'on peut considérer comme un privilège n'est pas dénué de fondement. En effet, sur les quelque 340'000 Suisses résidant à l'étranger, près de 70'000 sont membres de Sociétés suisses. Ce dernier chiffre peut être multiplié par trois si l'on tient compte qu'en moyenne, derrière chaque membre d'une société, il y a sa famille, avec au moins un enfant. Or, avec un résultat de 210'000 personnes, on est proche des deux tiers de l'ensemble des Suisses résidant à l'étranger. Les préoccupations des Suisses résidant à l'étranger sont, selon leurs pays de résidence, l'éloignement de la patrie, les conditions politiques, économiques et sociales

fort différentes, et même dans de nombreux cas contradictoires.

Je vais revenir sur ce point fort important, soit la mise en évidence de la situation réelle et des difficultés qui sont impliquées pour nous faire une idée objective des solutions à apporter.

Auparavant, permettez-nous de mettre l'accent sur l'activité des représentations officielles suisses à l'encontre des Suisses résidant à l'étranger et leurs relations avec notre Organisation.

La protection étatique dont jouissent les Suisses résidant à l'étranger, dans la mesure où cette dernière a pu être rendue possible par des conventions internationales ou par des accords bilatéraux, l'application des lois pour autant qu'elles vous touchent directement, les renseignements, l'aide, l'enregistrement de souhaits, de demandes qui sont ensuite adressées aux services ou organisations compétentes, sont parmi les tâches importantes des représentations : Ambassades et Consuls. Au nom de notre Organisation, nous ne voudrions pas manquer de remercier les autorités helvétiques, l'ensemble des responsables et collaborateurs des représentations, de leur engagement en faveur des Suisses résidant à l'étranger. Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, de notre reconnaissance.

Heureusement, sans cela nous n'aurions pas de raison d'exister, que la Suisse dite officielle ne peut pas s'acquitter de chaque tâche, d'où notre devoir de définir les intérêts des Suisses résidant à l'étranger, les formuler et soutenir leur bien-fondé face aux trois niveaux étatiques : Confédération, cantons et communes, devant le peuple suisse et diverses organisations privées.

La crédibilité de notre Organisation et par là nos prétentions, reposent avant tout sur l'intérêt et l'activité déployés par les Suisses résidant à l'étranger eux-mêmes. Pour cette raison, nous devons connaître votre situation, voir ensuite comment nous pouvons au mieux garantir votre activité, par exemple en vous assurant une meilleure information, en favorisant la création de nouvelles sociétés suisses, en élargissant le but de telle ou telle société. A cet effet, les 650 sociétés suisses ont été sollicitées par une circulaire en 1979, ce qui a déjà permis d'intervenir à bon escient dans plusieurs cas, mais il faut, que de manière générale, vous nous fassiez connaître vos idées, vos sentiments, lors de procédure de consultation législative en ayant recours par exemple, et si cela s'avère nécessaire, à des personnes qui ne seraient pas membres de votre société. Traiter des problèmes actuels renforce et anime la vie d'une société, cela peut attirer par ailleurs différents cercles qui se sont tenus jusqu'à présent à l'écart de vos activités. Songez-y et n'ayez crainte de vous pencher sur les structures existantes de votre société, voire de les redéfinir ; je ne puis que vous le recommander.

FIN.